Résolution sur les voitures électriques

2010/2547(RSP) - 01/03/2010

La présidence espagnole du Conseil et la Commission ont fourni des informations sur l'état des travaux et les mesures à prendre en vue d'adopter un système harmonisé de réception des véhicules à la fois pour les véhicules uniquement électriques (propulsés exclusivement par la puissance stockée dans leurs batteries) et pour les véhicules hybrides (combinaison de propulsion électrique avec des moteurs à combustion interne), tenant compte de la performance environnementale.